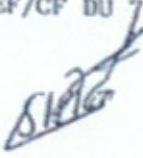


BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT,
NOUS VAINCRONS !

DECRET N°96-403/PRES/PM/DEF
portant nomination d'Elèves-Officiers
au grade de Sous-Lieutenant.

VISA N° 226/DEF/CF DU 7/11/1996.



LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES


- VU la Constitution ;
 - VU le Décret n°96-039/PRES du 06 Février 1996, portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le Décret n°96-041/PRES/PM du 09 Février 1996, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
 - VU le Décret n°96-335/PRES/PM du 03 Septembre 1996, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
 - VU la Loi n°74-60/AN du 03 Août 1960, portant création de l'Armée Nationale ;
 - VU la Loi n°49-62/AN du 21 Décembre 1962, portant sur le recrutement dans l'Armée, ensemble ses modificatifs subséquents ;
 - VU la Loi n°51-62/AN du 21 Décembre 1962, fixant le statut général des Officiers de l'Armée d'Active ;
 - VU l'Ordonnance n°91-0049/PRES du 28 Août 1991, portant hiérarchie et conditions d'avancement des personnels d'active de l'Armée de Terre, de l'Air et de la Gendarmerie Nationale ;
 - VU le Décret n°96-075/PRES/PM/DEF du 27 Mars 1996, portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Sur proposition du Ministre de la Défense :

DECRETE

ARTICLE 1 : Les Elèves-Officiers d'Active et les Elèves-Officiers Medecins dont les noms suivent, ayant satisfait aux examens de fin de stage de formation d'Officiers ou ayant satisfait aux examens de la 4ème Année de Medecine, sont nommés au grade de Sous-Lieutenant pour compter du 1er Octobre 1996 :

I/- ACADEMIE MILITAIRE GEORGES NAMOANO
PQ - (BURKINA FASO)

E.O.A.
:
:
:
:

ZOUNGRANA Boukaré


→ Col Zoungrana
Boukaré, le
major de promotion
est à la gendarmerie

VI./- ECOLE ROYALE DE L'AIR
- MAROC - (ERA)

E.O.A. [REDACTED]

VII./- ECOLE ROYALE DU SERVICE DE SANTE MILITAIRE
MAROC (ERSSM)

E.O.A. [REDACTED]

VIII./- ECOLE MILITAIRE DU SERVICE DE SANTE DE DAKAR
- SENEGAL -

E.O.A. [REDACTED]

ARTICLE 9 : Le Ministre de la Défense est chargé de l'exécution du présent Décret, qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 13 décembre 1961



Blaise C O M P A O

Le Premier Ministre

Kadré Désiré OUEDRAOGO

Le Ministre de la Défense

Badaye FAYAMA